



Maison des Sports
Arobase 2
3 av. du Futuroscope
86360 Chasseneuil-du-Poitou
✉ comite.86.bad@gmail.com
☎ 06 77 80 56 54
www.badminton86.fr

RÈGLEMENT DU CHALLENGE BAD JEUNE DE LA VIENNE Saison 2026 - 2027

Entrée en vigueur : 01/10/2026

Validité : Saison 2026-2027

— CONDITIONS GENERALES —

Article 1 : Généralités

Le « Challenge Bad Jeune 86 » (CBJ) est un challenge compétitif composé de multiples étapes, ouvert aux catégories poussin à junior et réservé aux jeunes licenciés de la Vienne.

Il a pour but :

- D'encourager les clubs à faire découvrir la compétition aux jeunes joueurs.
- D'offrir un challenge aux jeunes compétiteurs et néo-compétiteurs avec un calendrier et des étapes bien identifiées sur l'ensemble de la saison.
- De faire progresser le niveau de jeu global dans les clubs et le département.
- De former les futurs compétiteurs adultes de demain.

La gestion du Challenge est assurée par la commission jeune du Comité.

Article 2 : Règles

Le Comité Départemental de Badminton de la Vienne organise le challenge qui est réservé aux jeunes licenciés de la Vienne.

Le circuit comprend cette saison 9 étapes (8 tournois et le championnat départemental). Un seul tableau est pris en compte sur ces étapes : le simple.

Article 3 : Participants, inscriptions

Conditions pour les joueurs et joueuses

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBAD dans la Vienne pour la saison en cours. Pour participer, Il n'y a pas d'inscription particulière à réaliser auprès du comité. Après chaque compétition prise en compte dans le circuit, la commission réalisera un contrôle des résultats et éditera un classement.

Conditions pour les clubs

Les clubs adhérents au programme du challenge devront ajouter, au cout d'inscription par joueur inscrit, une « redevance » de 0.50€ (0.50€ unique pour 1, 2 ou 3 tableaux). Cette redevance sera collectée par les clubs et reversées après la compétition au Comité.

En contrepartie, les clubs adhérents au dispositif, recevront un bonus entrant dans la contractualisation.

Article 4 : Catégories

Toutes les catégories, de poussin à junior, seront récompensées chez les garçons et chez les filles. Les minibads qui participeraient à des étapes seront intégrés au classement des poussins.

Pour des raisons pratique ou de classement, les organisateurs des compétitions peuvent organiser des tableaux indépendamment des catégories, mais les récompenses à la fin du challenge seront elles bien distribuées par catégorie d'âge.

Article 5 : Étapes prises en compte

Les étapes prises en compte cette saison sont les suivantes :

- Tournoi de rentrée du comité, 8 novembre 2026 à Buxerolles.
- Tournoi de la Saint Nicolas de La Ligugéenne, 12 décembre 2026 à Ligugé.
- Tournoi de l'Union Sportive Chauvinoise, 20 décembre 2026 à Chauvigny.
- **Championnat départemental de la Vienne, 23 et 24 janvier 2027 à Lusignan.**
- Tournoi de l'étoile sportive de Badminton à Buxerolles, 13 février 2027 à Buxerolles.
- Tournoi du Badminton Club du Haut Poitou, 20 février 2027 à Vouillé.
- Tournoi du Badminton Rullicois, 20 mars 2027 à Lusignan.
- Tournoi Bernard Pierrot de La Ligugéenne, le 2 mai 2027 à Ligugé (date à confirmer).
- Une éventuelle 9ème étape qui sera ajoutée ultérieurement (avril/mai), à confirmer.

Article 6 : Les « opérations spéciales »

Opération 1 : « Jeune baroudeur »

Afin d'encourager les jeunes, en particulier les plus aguerris, à sortir du département pour rencontrer d'autres adversaires, un jeune pourra être crédité de 8 points supplémentaires au challenge s'il participe à une compétition dans un autre département que la Vienne (hors circuits et championnats régionaux ou nationaux).

Opération 2 : « Jeune supporter »

Un jeune joueur se verra créditer 8 points supplémentaires au classement final si une fois dans la saison il fait parvenir au comité une photo avec un joueur de son club (ou d'un autre club) durant une journée d'ICN ou d'ICR (photo à prendre à proximité de la table de marque dans la mesure du possible) ou avec un joueur sur un événement international en France.

Opération 3 : « Jeune officiel technique »

Afin d'encourager l'implication des jeunes dans l'environnement de l'événement « compétition » le comité mettra en place cette saison 2 événements de sensibilisation aux rôles des officiels techniques. Un jeune qui participera à un de ses rassemblements se verra créditer également 8 points au classement du challenge.

Opération 4 : « Jeune senior en devenir »

Le challenge continue de prendre en compte la catégorie Junior dans son classement avec une nouveauté. Pour postuler aux récompenses de fin de saison, il faudra qu'un jeune de la catégorie junior ait participé obligatoirement à au moins une compétition senior en simple (ou double, si avec un autre junior) : tournoi, championnat, matchs d'ICD/ICR/ICN (au moins 2 matchs), dans la Vienne ou dans un département voisin pour les tournois. Sont exempts de cette règle les juniors 1ère licence.

Article 7 : Barème

A l'issue de chaque étape, les participants comptabilisent des points suivant leurs résultats et le barème ci-dessous.

Participation à une étape :

- première licence = 4 points / autre = 3 points
- match gagné = 3 points / match perdu = 1 point

Bonus tableau/poule (hors CDJ*) :

- Vainqueur = 4 points / Finaliste = 2 points

Bonus spécial championnat départemental :

- **Vainqueur = 20 points / Finaliste = 12 points / 3ème = 6 points**

NB1 : Si le tournoi est complètement ou partiellement géré avec des poules par niveau (ex : Classement ou différenciation suivant première licence) des points supplémentaires seront crédités aux joueurs de la (des) poule(s) la(es) plus haute(s).

Si 2 niveaux = **6** points en plus à tous les joueurs du niveau le plus haut

Si 3 niveaux ou plus = **6** x (nb de niveau-1) points en plus à tous les joueurs du niveau le plus haut, puis 6 points de moins à chaque niveau inférieur jusqu'au 3ème niveau, s'il y en a au moins 4. **A partir du 4ème niveau il n'y a plus de distinction entre les niveaux suivants.**

Même démarche si un ou des joueurs doivent être "surclassés" faute de joueurs suffisants dans leur catégorie.

Des adaptations similaires seront appliquées au cas par cas si des tableaux intergenres sont mis en place (calculs effectués comme si les concernés étaient dans la poule correspondant à leur classement)

NB2 : Dans le cas où une étape (ou simplement un tableau) viendrait à être annulée ou en cas d'absence justifiée le jour du tournoi, les joueurs inscrits à cette étape se verront tout de même attribuer les points de participation.

Article 8 : Classement du challenge

Le classement est individuel, il tient compte de l'avancement du joueur dans la catégorie qui le concerne. En cas d'égalité de points à l'issue de toutes les étapes et de la prise en compte des bonus liés aux opérations spéciales, les joueurs ex-æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :

- 1- le meilleur résultat au championnat départemental.
- 2- le joueur le plus jeune

Les 3 premiers du classement général (par âge et par sexe) seront récompensés par le comité en fin de saison.

Article 9 : Affichage du classement

Le responsable de la commission jeune du comité adressera par mail aux clubs la tenue des classements du Challenge, à partir du moment où les résultats de l'étape seront visibles dans le logiciel fédéral Poona. Ce même classement sera relayé sur les réseaux sociaux du comité.

Article 10 : Remise des récompenses

En fin de saison (fin juin – début juillet), un événement sera organisé pour la remise des récompenses. Les détails sur cet événement seront indiqués ultérieurement par la commission jeune, qui transmettra l'information aux clubs et aux parents des jeunes concernés par les récompenses.